

## **Subvention pour l'aménagement de ¾ de terrains**



*Photo gracieuseté de Mount McIntyre Tennis Courts, au Yukon, Canada*

Depuis les neuf dernières années, le tennis progressif (mini-tennis) connaît une croissance rapide au Canada. Aménager des terrains permanents de 60 pieds est la prochaine étape pour assurer l'intégration du tennis progressif dans la programmation de votre club.

Objectif :

- Offrir des subventions aux clubs désirant ajouter des lignes permanentes pour un maximum de quatre terrains (¾ de terrain).

Montant de la subvention :

- Un montant fixe de 400 \$ par terrain pour un maximum de 1 600 \$ pour quatre terrains.

Marche à suivre pour recevoir une subvention :

- Le club doit remplir un formulaire de demande
- Le club s'engage à refaire les lignes des ¾ de terrains si les surfaces sont refaites au cours des trois prochaines années
- Tennis Canada confirmera l'acceptation de la demande
- Le club s'engage à conclure des ententes pour terminer le projet
- Pour recevoir la subvention, le club devra soumettre des factures à Tennis Canada
- Le club devra faire parvenir des photos à Tennis Canada lorsque les lignes seront peintes
- Le club permet à Tennis Canada d'en faire la promotion dans son site Web

Contactez: [tennis4kids@tenniscanada.com](mailto:tennis4kids@tenniscanada.com)